

ce ministère important. Depuis ce temps jusqu'à la révolution de 1789, le droit absolu de censure est toujours resté entre les mains du gouvernement. La permission d'imprimer et de publier leurs opinions sur quoi que ce soit, n'était accordée aux citoyens que sous le bon plaisir du chancelier et sur le vu des censeurs nommés par lui. La grande activité de l'imprimerie avait obligé à multiplier considérablement le nombre de ces magistrats; on les partageait en sept classes: théologie, jurisprudence, histoire naturelle et médecine, chirurgie, mathématiques, belles-lettres et histoire, géographie et navigation. La révolution les a radicalement détruits, et a rendu désormais la censure impossible, du moins en France, autrement que dans des instans de crise; et en effet, à partir de cette immortelle apothéose de la liberté politique, les époques d'indépendance seront toujours la règle, et celles de despotisme l'exception. Les tentatives de la maison de Bourbon pour rendre l'existence à la censure sont assez voisines de nous, et ont assez soulevé l'indignation publique dans leur temps pour qu'il ne soit pas nécessaire de les rappeler ici avec plus de détail. La constitution qui nous régit aujourd'hui déclare expressément que la censure ne sera jamais rétablie, c'est-à-dire que le gouvernement royal n'aura jamais le droit de se prétendre le régent de l'opinion publique. C'est une des conséquences les plus essentielles du dogme capital de la souveraineté du peuple.

La censure sur les écrits est aujourd'hui exercée par les journaux; c'est à eux que cet office majeur a été déferé par le consentement général, et aucune autre puissance ne le partage avec eux. Cette censure n'est pas une censure répressive comme celle du catholicisme ou de la monarchie, mais c'est une censure consultative qui n'a guère moins d'importance. S'il y a un reproche à faire à la presse périodique, c'est donc de n'avoir pas senti toute la gravité de la charge que la destruction des censeurs royaux avait fait tomber entre ses mains. La préoccupation des affaires de parti a presque exclusivement envahi toute sa pensée, et elle n'a pas compris qu'à côté de son rôle politique elle avait encore celui de former un foyer incorruptible de lumières, propre à éclairer le pays sur la valeur réelle de toutes les publications qui se présentent devant lui. Son droit de censure, confié à des mains inexpérimentées et conduit trop souvent à la légère, a cessé d'inspirer le respect, et a fini, en plus d'un lieu que l'on pourrait citer, par se perdre dans l'opprobre de l'esprit mercantile: quand on est réduit à payer la faveur d'une censure, c'est que les censeurs n'existent plus. Nous ignorons si la presse périodique saura se tirer de cette situation fâcheuse, et se pénétrer de plus en plus l'esprit de dignité et de justice qui seul peut donner à ses jugemens la valeur qu'il leur faut; mais ce dont nous ne saurions douter, c'est qu'il ne soit absolument nécessaire d'instruire l'opinion publique, avec sagesse et promptitude, du véritable mérite des compositions que la librairie met chaque jour en vente. Si donc définitivement la presse périodique, telle que nous la concevons aujourd'hui, faisait défaut à cette éminente mission; si, renonçant à la noblesse des fonctions censoriales, elle descendait à ne plus être qu'un instrument d'ambitions particulières ou de spéculations industrielles, ne faudrait-il pas que cette magistrature scientifique et littéraire, dont la société ne peut se passer, allât chercher pour s'asseoir un autre siège que ce siège profané? Dès lors, qui peut empêcher d'imaginer, dans un ordre social plus avancé, l'existence d'un corps véritable de censeurs élu par les citoyens compétens, régulièrement investi de leurs droits, et destiné à donner son avis au public sur les livres entre lesquels il doit choisir, et qu'il ne saurait connaître à première vue que par les étiquettes placées sur la couverture de la main intéressée des marchands? Quel inconvénient y aurait-il à ce que l'opinion publique eût dans toutes les directions des jurys dignes de lui servir à la fois de guides et de représentants? Il ne faut pas entraver la liberté, mais il faut empêcher le désordre et la confusion de s'établir. L'opinion

publique, abandonnée à elle-même, finit toujours par fixer son jugement avec équité et certitude; mais il est évident que des rapports probes et consciencieux accéléreraient ce résultat final et ne le contrarieraient en rien. La science, dont les travaux ne peuvent être convenablement qualifiés et censurés que par un petit nombre, s'est vu forcée de constituer dans son sein une police de cette espèce; et enlevant l'Académie des sciences aux travaux pour lesquels cette compagnie avait été instituée, elle l'a érigée en un tribunal consultatif donnant ses arrêts sur toutes les matières de son ressort. Qui voudrait nier qu'il n'y eût avantage pour la société à ce que l'esprit humain fût ainsi réglé dans toutes ses branches par une magistrature éclairée et bienfaisante, et qui pourrait voir dans une fondation aussi généreuse et aussi républicaine un écueil pour la liberté? L'opinion publique est le juge suprême, mais un jugement préparatoire lui est dans bien des circonstances un auxiliaire utile.

CENTRALISATION. La centralisation est l'harmonie établie entre les diverses parties d'un même individu autour d'un même centre. Il est évident que cette harmonie générale est la première condition de l'existence de l'être; c'est elle qui constitue son unité. Si l'être n'est ni monstrueux ni malade, toutes ses dépendances doivent concourir et consentir, vivre d'accord, en un mot. Autrement il y a désordre, embarras, manque de netteté dans la vie. Pour que l'état normal se rétablisse, il faut donc que l'être ainsi contrarié ou se décide à se séparer entièrement des parties excentriques et divergentes, ou parvienne par son action sur elles à les forcer à se rallier peu à peu à sa personne et à se soumettre au concours et au consentement commun. Si l'être est unique, le centre de perception et de volonté doit l'être aussi.

Si l'on nous présentait tout-à-coup une masse confuse de membres disjoints et entassés pêle-mêle comme s'ils venaient de sortir pièce à pièce du chaos, la question ne serait donc pas de savoir si tous les membres appartenant au même être doivent être centralisés autour de lui, mais de mettre de l'ordre entre tous ces élémens et de déterminer quels sont ceux qui doivent être réunis pour composer un même être. C'est précisément là le problème fondamental de la politique. Le genre humain est encore à certains égards dans cet état d'agglomération informe où les élémens qu'il renferme sont en train d'opérer leur consolidation autour des centres particuliers dont ils dépendent; d'où naissent dans le tumulte tantôt les divisions et tantôt les conquêtes: mais la question ne peut pas être de savoir si les diverses fractions constituant une même individualité politique doivent être harmonisées entre elles comme les diverses parties d'un même être; elle est de déterminer quels sont au juste l'étendue et les caractères de chaque individualité de cette sorte.

Quel est l'être politique? voilà donc le point où gît toute la difficulté. Ici, en effet, les avis se partagent. Les uns ne veulent concevoir d'autre individualité politique que le genre humain lui-même; d'autres, au contraire, prétendent donner ce droit fondamental soit à chaque province, soit à chaque commune, soit même à chaque faisceau domestique: dans ce conflit, les nations, ces grands corps que le monde a eu tant de peine à former et qui n'existent encore sur la terre qu'en quelques lieux d'élite, semblent, au gré de certains esprits, destinées à disparaître comme faits accidentels et éphémères. Il est naturel à ceux qui sont habitués à raisonner légèrement et à se laisser conduire par des impressions irréfléchies, de se figurer volontiers, parce que leur vue incertaine fait tout vaciller autour d'eux, que rien n'est en effet assez solide pour mériter leur respect. Mais pour ne point s'égarer dans l'examen de cette importante question, il suffit de fixer son esprit sur les qualités fondamentales de l'être. L'être est ce qui est organisé de manière à résister à la destruction, ce qui a bonne conscience et de soi et des autres, ce qui jouit du sentiment du passé et de l'ave-

nir; et parmi tous les êtres qu'on peut imaginer, les plus parfaits sont ceux qui répondent le mieux à ces conditions. Il résulte de cela seul que la nation est le meilleur centre politique possible.

Dans l'état actuel du monde, une nation bien constituée, et je prends la France ou l'Angleterre pour exemple, suffisamment peuplée, solidement cimentée dans toute son étendue par l'esprit patriotique, est capable de repousser toute invasion violente qui tendrait à la mettre sous le joug ou à la diviser : cette indépendance n'est une certitude qu'à l'égard des nations, et ni les provinces, ni les communes, ni, à plus forte raison, les familles, ne s'en peuvent tenir assurées. Le passé d'une nation dort sur les siècles, et son avenir, qu'aucune chance de mort ne menace, se porte librement en avant à travers les abîmes du temps : c'est une puissance qui n'appartient non plus qu'aux nations, et au sujet de laquelle elles ne sont exposées à souffrir aucune concurrence ; la famille est hors d'état d'entreprendre rien de grand et de durable pour la prospérité de ses membres futurs ; la commune n'est qu'une réunion accidentelle de familles rapprochées par le lien du voisinage matériel ; elle ne sent que l'intérêt présent, et la conscience du passé aussi bien que celle de l'avenir lui sont également étrangères ; la province commence à s'élever au-dessus de la commune : mais qui voudrait comparer ce que peut une province avec ce que peut une nation ? Qui voudrait mettre en parallèle sous le rapport de la magnificence l'histoire de l'une et celle de l'autre ? A qui appartient la plus grande énergie d'absorption à l'égard des citoyens ? Est-ce pour la campagne particulière dans laquelle nous sommes nés, que nous sentons tous dans nos cœurs le désir de vivre et de mourir ? Non, c'est à la patrie, à la grande et indivise patrie, qu'appartient ce noble sentiment, qui, en retour du dévouement de nos personnes, ramène dans nos âmes, par un reflet de solidarité, l'orgueil de l'immensité glorieuse de toute une nation. Quant au genre humain, il est évident que la conscience de lui-même n'a point encore pénétré dans toutes ses parties ; au point de vue politique, c'est une société et non pas une personne.

L'être politique par excellence est donc la nation. C'est sur cet être que doit se porter par conséquent le principal désir d'amélioration. Son territoire est une base sur laquelle il s'assied, et qu'il perfectionne et garantit de toute injure dans l'intérêt commun de tous ses membres ; sa sagesse veille à la sécurité de ses relations avec l'extérieur, et à l'accroissement de sa richesse et de son bonheur personnel ; l'harmonie et l'unité règnent dans tout son ressort, et toutes ses parties, groupées avec amour autour du même foyer, obéissent aux mêmes lois et reçoivent l'influence du même mode d'action : politiquement, judiciairement, administrativement, tout est centralisé, tout envoie sa vie vers le cœur, et tout reçoit sa part de la vie qui en revient. Chaque élément demeure libre dans sa sphère, et chacune de ces libertés devient partie intégrante de l'harmonie de l'ensemble.

Si la centralisation, cette œuvre à laquelle ont pris part tous les grands hommes d'état dont l'histoire a gardé le souvenir, si la centralisation avait besoin d'être louée, on pourrait invoquer pour le faire les accusations que l'on a vulgairement coutume de diriger contre elle. Et en effet, en considérant attentivement ces accusations, on reconnaît bientôt qu'elles sont fondées, non sur ce que les principes de la centralisation sont rigoureusement appliqués, mais précisément sur ce qu'ils ne le sont pas. On se plaint, et avec raison, que la capitale soit un gouffre dans lequel tout s'engloutit, et duquel peu de chose ressort ; que, loin de ressembler à un soleil bienfaisant placé au centre du pays pour l'échauffer partout de ses rayons, elle attire au contraire à elle toute la vie du pays pour la consommer à son profit et dans sa propre enceinte ; que tandis qu'un seul point regorge d'une existence surabondante, tout le reste soit dans le dénuement et la stérilité. Mais tel n'est pas l'effet d'une cen-

tralisation véritable. Une capitale est un établissement d'utilité publique, et elle ne doit point être constituée en vue d'elle-même comme dans le monstrueux empire de Rome, mais en vue du cercle de provinces qui l'entoure : son rôle n'est donc pas de vivre en parasite aux dépens du pays qui l'alimente, car elle ne doit demander que pour augmenter, et ce qu'elle a reçu doit toujours être moindre que ce qu'elle rend. Si en enlevant aux provinces leurs meilleurs esprits, elle fait jaillir de ce concours de nouvelles lumières, son but doit être de les réfléchir aussitôt autour d'elle, et de s'efforcer par cette action de faire continuellement germer des hommes meilleurs encore que ceux qui les avaient précédés. Si elle perfectionne la vie, ce doit être dans l'idée de la perfectionner également chez les autres. Le pays est le terrain où elle a ses racines, et pour s'améliorer elle-même, sa première condition est de l'améliorer d'abord. Le pays est intéressé à posséder une capitale florissante, afin d'en retirer beaucoup, et la capitale à régner sur un pays florissant, afin d'y puiser beaucoup de son côté. La nature nous a donné, dans la centralisation qu'elle a instituée chez toutes ses créatures, un modèle qu'il est d'une sage politique d'imiter : des ramifications toutes pareilles à celles qui, de toutes les parties du corps, amènent le sang dans le cœur, ramènent en sens inverse, dans toutes les parties, ce sang devenu plus nourrissant et plus pur ; imitons-la. La centralisation est un bienfait d'ordre divin ; mais il ne faut pas la confondre avec la concentration, qui est une injustice et une absurdité.

CENTRE. Le centre d'une ligne courbe est tel que toutes les lignes droites qui passent par ce point et sont terminées de part et d'autre à la courbe, s'y trouvent divisées en deux parties égales. Un tel point est ce qu'on appelle essentiellement un *centre de figure*.

La circonstance que toutes les lignes menées par le centre soient égales entre elles caractérise le cercle entre toutes les courbes planes. Mais il y a une infinité d'autres lignes qui, sans offrir la régularité du cercle, possèdent cependant un centre. Il peut même s'en trouver un dans des figures dont le contour est discontinu, comme le parallélogramme, dont le centre est à l'intersection de ses diagonales.

La même définition s'applique au centre des surfaces courbes, entre lesquelles la sphère se distingue aussi par cette particularité que toutes les lignes droites qui la traversent par le centre sont égales entre elles.

Ceci est la première notion que la géométrie nous donne ; mais le centre de figure, ainsi défini, possède une propriété remarquable qui permet d'étendre beaucoup le sens géométrique du mot *centre*.

Centre des moyennes distances ; théorèmes de Guldin.
— En effet, si du milieu d'une ligne droite et de ses deux extrémités on abaisse des perpendiculaires sur un plan situé d'une manière quelconque, la perpendiculaire abaissée du point milieu est égale à la moitié de la somme des deux autres. De là et des définitions précédentes, il résulte que la perpendiculaire abaissée du centre de figure d'une ligne courbe, ou d'une surface sur un plan quelconque, est une moyenne arithmétique entre toutes les perpendiculaires qu'on peut abaisser des divers points de cette ligne ou surface sur le même plan. Une telle moyenne sera toujours facile à déterminer par les méthodes du calcul intégral, étant précisément égale au rapport de deux quantités, dont l'une représenterait la *somme* de toutes les perpendiculaires dont il s'agit, tandis que l'autre en serait le *nombre*. A la vérité ces deux quantités seraient infinies ; mais on peut leur substituer des quantités finies ayant le même rapport, savoir : 1° la somme de tous les éléments *différentiels* de la ligne ou surface multipliés respectivement par leurs distances au plan proposé ; et 2° la simple somme de ces mêmes éléments, c'est-à-dire la longueur de la ligne ou l'étendue de la surface. — Et ce sont ces dernières quantités qu'on pourra, disons-nous, facilement déterminer par les méthodes du calcul intégral.